

TRAME DE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Ce document a été élaboré en collaboration par les membres du Groupe d'Appui Départemental restreint (GAD du Puy-de-Dôme en novembre 2021 ; et financé par la CAF 63.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme



CARTE D'IDENTITÉ

➤ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mairie de Vic le Comte**

**Adresse : Mairie de VIC-LE-COMTE
C.S 10028
63270 VIC-LE-COMTE
TEL : 04.73.69.02.12**

➤ **Date de début et de fin du PEdT (3 ans maximum) :**

1er septembre 2022 – 31 aout 2023

➤ **Référent-e élu du projet : Eva CUBIZOLLES**

- **Fonction : Adjointe à l'enfance, l'éducation et la jeunesse**
- **Téléphone : 06-80-71-19-36**
- **Adresse électronique : cubizolles.eva@gmail.com**

➤ **Référentes techniques du projet : Nelly GRENIER / Alexandra CHABANNE**

- **Fonction : Directrice des services à la population / Coordinatrice périscolaire**
- **Téléphone : 04.73.69.21.17 / 06.87.75.90.84**
- **Adresse électronique : nelly.grenier@mairie-vic-le-comte.fr /
alexandra.chabanne@mairie-vic-le-comte.fr**

DIAGNOSTIC

EN LIEN AVEC LE PUBLIC

- Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de 3 à 17 ans :

650 enfants scolarisés sur la tranche d'âge 3 /10 ans ; l'effectif est stable depuis le 1^{er} PEDT (effectif identique à celui de juin 2015).

- 415 enfants sont scolarisés en élémentaire et 235 en maternelle

Ecoles	J.Prévert Elémentaire Vic	M.Pagnol Elémentaire Longues	E.Triolet Maternelle Vic	S.Delaunay Maternelle Longues
Effectif élèves au 1 ^{er} janvier 2022	274	141	157	78
Nombre de classes	12	6	6	3

- Nombre d'enfants fréquentant les EAJE sur le territoire :

➤ Nombre d'enfants fréquentant les garderies / Nombre d'enfants fréquentant les accueils de Loisirs : **381** enfants élémentaires et **229** enfants maternelles.

Garderies/ ALSH Mairie de Vic	J. Prévert ALSH Vic	M. Pagnol ALSH Longues	E. Triolet Maternelle Vic	S. Delaunay Maternelle Longues
Effectif enfants au 1 ^{er} janvier 2022	245	136	153	76

- Besoins répertoriés en fonction des publics :

Les écoles maternelles de Vic accueillent certains enfants des communes d'Yronde et Buron et une partie de celle de Pignols du fait d'absence d'école pour la première et d'un manque de classe pour la seconde commune. Il n'y a pas d'établissement privé sur la commune de Vic le Comte.

EN LIEN AVEC L'OFFRE EXISTANTE

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	O	Mairie de Vic le Comte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	O	Mond'Arverne Communauté	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vacances scolaires	O	Mond'Arverne Communauté	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ados (à partir du collège)	O	Mond'Arverne Communauté	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Garderie	O	Mairie de Vic le Comte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres structures (associations, clubs) *possibilité d'annexer la liste				

➤ Comment les temps de transition sont-ils réfléchis et organisés pour garantir la sécurité des mineurs et la qualité de l'accueil ?

➤ L'ALSH périscolaire déclaré le 1^e septembre 2020 concerne les écoles élémentaires Marcel Pagnol et J.Prévert, il est conventionné par la CAF depuis le 1^{er} janvier 2021 (Cf. Annexes 1 et 2 convention Caf et PEDT)

Pour les 4 sites, l'amplitude d'accueil est large : de 7h15 le matin et jusqu'à 18h30 le soir 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

L'ALSH Mond' Arverne prend le relais les mercredis et vacances scolaires.

Par conséquent, toute famille ayant besoin de ce type de service hors temps scolaire trouve une solution sur la commune.

➤ L'ALSH accueille tous les enfants scolarisés sans distinction sous couvert d'une inscription administrative auprès de la Mairie. Celle-ci permet une tarification adaptée aux familles (*basé sur le QF CAF*). (Cf. Annexe 3 plaquette tarifs 2022).

EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE

➤ Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

4 écoles sont présentes sur le territoire communal (2 élémentaires : J.Prévert & M.Pagnol et 2 maternelles : S.Delaunay & E. Triolet) dispatchées sur l'ensemble de la commune (Bourg de Vic et Longues).

Elles fonctionnent toutes les 4 sur la même amplitude horaire (8h30- 12h00 / 14h00 -16h30), il en est de même pour les temps périscolaires (7h15 – 8h30/ 16h30 – 18h30).

Un système de ramassage scolaire est mis en place par la Région pour les élèves scolarisés sur les écoles du bourg de Vic pour les communes les plus excentrées (Pignol, Yronde et Buron, Langlade, Lachaux...)

Le système de restauration permet d'accueillir les enfants inscrits sur les 4 écoles (les élèves déjeunent sur site), il fonctionne en 2 services (amplitude de 2 heures) ce qui permet d'offrir un temps d'activité à chaque enfant qui le souhaite (*avant ou après le repas en fonction de l'organisation*) ou tout simplement un temps calme et de repos.

Les élèves ont également accès aux équipements municipaux (*complexe omnisports, parc Montcervier, Terrain PAJ de Longues, salle de gymnastique...*), intercommunaux (*médiathèque*) ainsi qu'à une offre de loisirs large proposée par le tissu associatif vicomtois (*sportifs, musique, culture...*).

De nombreux évènements culturels sont organisés sur la commune (*compagnies en résidence, festival Trace de Vie, cinéparc, journées du patrimoine...*)

Le partenariat avec l'ALSH Mond'Arverne permet d'articuler les emplois de nos animateurs respectifs dans l'objectif de leur permettre d'accéder à un temps de travail presque complet ce qui vise à favoriser la stabilité des équipes d'animation de nos 2 ALSH et la qualification des animateurs (*ex : répartition des financements de BAFA entre les 2 collectivités*).

Un partenariat existe avec des transporteurs locaux afin de permettre aux élèves/enfants de se rendre sur des sites excentrés (*ex : complexe A.Boste pour les enfants de Longues...*)

Autres dispositifs existants sur le territoire en lien avec le PEdT (CTG, CLAS, Contrat de ville, PEAC...) : Une convention CTG est en cours de signature en lien avec l'ancien contrat enfance jeunesse (CEJ) porté par la communauté de Commune de Mond'Arverne.

EN LIEN AVEC L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT

Horaires	Temps	Organisateur	Encadrants	Responsables
7h15/8h30	Périscolaire	Mairie	Equipe périscolaire	Nelly Grenier Alexandra Chabanne
8h30/12h00	Scolaire	Education nationale	Equipe enseignante	Directrice
12h00/14h00	Périscolaire	Mairie	Equipe périscolaire	Nelly Grenier Alexandra Chabanne
14h00/16h30	Scolaire	Education nationale	Equipe enseignante	Directrice
16h30/18h30	Périscolaire	Mairie	Equipe périscolaire	Nelly Grenier Alexandra Chabanne

1. L'organisation de l'accueil

L'accueil sur le temps périscolaire des enfants scolarisés sur les 4 écoles de la commune se déroule de la façon suivante :

Arrivées échelonnées des enfants le matin.

A leur arrivée les enfants ont le choix de participer aux activités proposées par l'équipe d'animation ou bien d'évoluer en totale autonomie pour les élèves de classes élémentaires ; les plus petits (élèves de maternelle) évoluent en totale autonomie.

Pour ce faire différents coins sont aménagés :

- Coin lecture
- Coin jeux de société
- Coin jeux de construction
- Coin dînette

La pause méridienne est partagée en 2 temps :

- Le temps de restauration :

Le repas est un temps convivial, de partage et d'échanges. L'organisation de ce temps est prévue pour favoriser la communication entre les enfants et entre enfants et adultes, pour encourager l'initiative, et pour appréhender sereinement la découverte alimentaire.

L'alimentation est au cœur du projet politique de la collectivité, les objectifs d'une alimentation saine et de qualité sont clairement posés. Un accompagnement avec le laboratoire Terana est formalisé pour nous aider à remplir les objectifs fixés par la loi Egalim et guider notre démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en y associant l'ensemble des acteurs et notamment les enfants de la commune.

- Le temps avant ou après le repas :

L'équipe est soucieuse du rythme biologique de chaque enfant et reste disponible. Le temps de repas est aussi celui du repos, la participation aux activités proposées est laissée au libre choix de l'enfant.

Il y a un service de restauration de 12 h à 13 h pour les enfants scolarisés en maternelle. Puis les enfants sont soit en temps de sieste, soit en activité « douces » (lecture, écoute de musique...), puis en récréation, encadrés par des ATSEM jusqu'à la reprise du temps scolaire à 13 h 50.

2. L'organisation globale des activités :

Diverses activités manuelles, artistiques, de découverte collective ou individuelle sont proposées et laissées au libre choix de l'enfant en fonction des périodes de l'année.

Pour les plus grands :

Les enfants de classe élémentaires sont force de propositions, une boîte à idées est mise à leur disposition et des moments de concertation sont mis en place avec eux afin de prendre en compte leur envie, leur souhait du moment.

Des sorties peuvent aussi être proposées.

Un programme d'activité par cycle (période entre 2 vacances) est accessible sur le site de la mairie.

Fonctionnement par période :

✓ L'année scolaire est décomposée en 5 périodes.

Les projets vécus lors d'une période peuvent nourrir et faire naître des projets pour le cycle suivant et éventuellement créer des projets à l'année.

Les enfants peuvent s'engager sur une période entière et changer au retour de vacances ou continuer le projet à l'année si cela est envisagé.

✓ Chaque période est composée de 3 phases :

1ère phase : semaine de rentrée : présentation et test des différents ateliers pour permettre aux enfants de choisir. L'enfant fait le choix de ses activités au contact des encadrants et de ses camarades mais également à travers les discussions éventuelles avec parents et enseignants. Différents temps d'échanges, en grands ou petits groupes, sont organisés afin de proposer des activités à un maximum d'enfants. Cela permet d'expliquer les contenus des ateliers et d'inciter les enfants à faire de nouvelles découvertes.

2e phase : Lancement et pratique des ateliers.

3e phase : valorisation des projets. Elle permet de communiquer sur ce qui est fait à l'intérieur des ateliers, de faire le bilan avec les enfants et de commencer à construire le cycle suivant. La valorisation des projets (expositions et représentations au sein de l'école, apport des créations au sein des familles, évènements en fin d'année scolaire...) permet la reconnaissance du travail accompli et de donner du sens aux projets.

Un enfant peut choisir en début de cycle de s'inscrire à 1 ou plusieurs activités/semaine ou bien rester à jouer dans la cour certains jours.

Les enfants qui déjeunent au 1er service bénéficient du temps d'activité sur le créneau 13h00-14h00 ; ceux qui déjeunent au second service se voient proposer les activités sur le créneau 12h00-13h00. (Cf. Annexe 4 Planning activités).

3. Modalités de travail en équipe :

Chaque temps de travail et d'échange est envisagé de façon coopérative et participative. Afin que chacun, sur la base de sa propre expérience et de sa réflexion sur ses rôles et fonctions puisse être force de proposition et prendre une part active à l'élaboration et à l'évaluation des projets.

Chaque prise de décision est le résultat d'une réelle concertation de toute l'équipe afin que chacun puisse s'approprier les projets et se sente reconnu dans sa fonction.

Les temps de réunions :

Une réunion de pré-rentrée est organisée avec l'ensemble des intervenants sur les temps périscolaires : présentation de l'équipe (si changement), réflexion et discussion sur les projets à venir, présentation du calendrier de réunions, organisation globale de la rentrée.

Réunion de coordination hebdomadaire (lundi matin) : Réajustements, lancement de la semaine.

Réunion de bilan de cycle et de préparation du cycle à venir (semaine avant chaque vacances scolaires)

Réunion pluridisciplinaire (équipe enseignante/équipe cuisine/équipe entretien...) selon les nécessités de service.

Réunion de bilan sur l'année écoulée (la semaine avant les vacances d'été)

Les temps de préparation :

Afin de permettre à chaque animateur de proposer des projets, des activités de qualité et en adéquation avec les objectifs fixés, chacun dispose de trois heures hebdomadaires de temps de préparation.

Dans un souci de mutualisation des compétences et de concertation, celles-ci sont prévues sur les mêmes créneaux pour chacun.

Des équipements et du matériel sont mis à disposition de chaque équipe (matériel informatique, matériel pédagogique...).

4. La composition des équipes :

L'équipe encadrante est diplômée selon la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs, elle est composée de :

1 directrice coordinatrice titulaire d'un DEJEPS, elle coordonne, assure et anime les équipes des 4 sites :

- Mise en œuvre opérationnelle des ateliers périscolaires : définition des plannings, inscriptions des enfants, gestion des absences des intervenants, résolution des problèmes pratiques, information des familles
- Accompagnement pédagogique des intervenants : garant de la mise en œuvre des axes pédagogiques définis dans le Projet Educatif et encadrement des intervenants dans cette optique
- Coordination des temps périscolaires : chargée d'accompagner les équipes en place et les nouveaux animateurs pour adapter la prise en charge des enfants.
- Assurer l'évaluation et le bilan des actions et projets.
- Garantir la qualité de l'accueil des enfants et des relations avec les familles...

Chaque site a son propre référent qui fait le lien avec les équipes éducatives, animateurs et coordonnatrice périscolaire.

Les sites ALSH périscolaires

Site Prévert :

14 encadrants :

- ✓ 12 Agents communaux dont :
 - 1 référent sur site : appel des parents si besoin, récupération et échange à l'inter-service des pochettes d'appel, lien avec les enseignants, gestion des affichages et des listes d'inscrits par activité pour suivi des groupes et pouvoir identifier qui est où et à quel moment, réceptions, ventilation des commandes...
 - 6 animateurs : proposent des activités sur le temps de la pause méridienne
 - 5 animateurs : dédiés au temps du repas, assure le service au restaurant scolaire.
- ✓ 1 ETAPS
- ✓ 1 animateur de Mond' Arverne communauté (convention de mise à disposition signée entre les 2 collectivités)

Site M. Pagnol :

8 encadrants :

- ✓ 7 agents communaux dont
 - 1 adjoint de direction (en cours de formation BAFD) : appel des parents si besoin, récupération et échange à l'inter-service des pochettes d'appel, lien avec les enseignants, gestion des affichages et des listes d'inscrits par activité pour suivi des groupes et pouvoir identifier qui est ou et à quel moment, réceptions, ventilation des commandes.
 - 4 animateurs : proposent des activités sur le temps de la pause méridienne
 - 2 agents communaux : dédiés au temps du repas, assure le service au restaurant scolaire.
- ✓ 1 ETAPS

Ecoles Maternelles :

E.Triolet :

6 ATSEMS interviennent sur le temps de pause méridienne, l'équipe est complétée de 3 animatrices dont 1 référente sur les temps d'accueil du matin et du soir

S.Delaunay :

3 ATSEMS et une animatrice référente interviennent sur les temps de restauration et de garderies.

Des animateurs occasionnels et des stagiaires viennent renforcer l'équipe pendant toute l'année sur chaque site, l'équipe assure également l'entretien des locaux et le service de restauration.

OBJECTIFS EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

Ce projet éducatif territorial découle de la politique municipale avec une priorité donnée à l'enfance sur les écoles en lien avec la modification des rythmes scolaires.

Ce nouveau projet fait suite au bilan présenté en comité de pilotage du 4 mai 2022 (Cf. Annexe 5 Copil PEDT du 04/05/2022).

Les 2 dernières années du PEDT de Vic le Comte se sont déroulées dans un contexte particulier (Crise sanitaire COVID) au cours duquel nous avons dû procéder à des réorganisations successives au gré des protocoles transmis par l'Education nationale (pas de brassage, fonctionnement en groupes classes ...).

L'objectif de proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active est toujours d'actualité. Il s'agit ainsi d'inscrire nos temps périscolaires dans une dynamique partenariale permettant une articulation renforcée des différents temps éducatifs en envisageant les journées dans leur globalité : accueil périscolaire du matin et du soir, temps d'activités de la pause méridienne, temps de restauration, temps d'enseignement et temps extra-scolaire.

Les enjeux sont posés :

- épanouissement de l'enfant ;
- lien social et cohérence sociale ;
- cohérence éducative autour de l'enfant.

=> Vers une continuité éducative entre tous les acteurs de la journée de l'enfant et de son territoire.

3 axes de travail sont ainsi proposés pour ce nouveau PEDT : ils ont été retravaillés en comité de pilotage suite au bilan de la précédente période et validés par cette instance pour structurer, mettre en place et évaluer les actions inscrites dans le projet pédagogique de territoire (Cf. Annexe 6 projet pédagogique)

Le programme d'actions est élaboré selon les 3 thématiques ci-dessous :

1. Favoriser les échanges entre les acteurs de la journée de l'enfant afin de garantir une cohérence éducative :

Parents/ familles :

- Elaborer un livret d'accueil périscolaire qui sera actualisé et distribué aux familles chaque rentrée scolaire (fonctionnement des animations, tarifs, règlements (annexes 7), numéros utiles...)
- Poursuivre la communication autour des animations/activités via le site de la Mairie
- Développer des outils numériques pour faciliter les échanges avec les familles : mise en place d'un « portail familles »
- Présenter les équipes d'animation aux parents (réunion de rentrée spécifique avec les élèves de CP ou visite des locaux, ...)
- Inviter les familles lors des évènements de fin de cycle (ex : expositions...)

Equipes Mairie :

- Poursuivre les temps d'échanges hebdomadaires et à chaque fin de cycle, au sein de chaque établissement scolaire.
- Prévoir des temps d'échanges entre animateurs des 4 écoles afin d'impulser des projets communs (harmonisation des pratiques...).

- Développer la participation des enfants sur les temps périscolaires
- Inviter les représentants d'élèves aux réunions menus
- Constituer un groupe de « référents enfants » sur le temps périscolaire afin d'échanger de façon régulière avec les animateurs
- Créer des supports (règles de vie...).

Professionnels :

- Maintenir les réunions Mairie/Education Nationale/ Parents d'élèves (fusion de cette réunion avec le comité de pilotage PEDT)
- Maintenir les réunions avec l'équipe de direction des Ecoles et la Mairie (*pré-rentree et bilan de l'année écoulée*)
- Développer les temps de concertation Mairie / EN pour des dossiers spécifiques : PPMS, PAI, situations individuelles (*équipes éducatives*), ...
- Représenter le rôle des référents au sein de l'école auprès des familles et enseignants
- Développer des actions concertées avec les associations de parents d'élèves (*conférences, fêtes de fin d'année...*)

2. Proposer des activités permettant l'acquisition de compétences nouvelles en respectant le rythme, les besoins et les envies de chaque dans un souci d'épanouissement personnel :

- Développer le partenariat avec le monde associatif / acteurs locaux :

Exemples :

- Dans le domaine sportif : lien avec le Label Terre de Jeux
- Actions autour du droit des enfants : partenariat avec l'Unicef (Ville amie des enfants)
- Articulation avec équipes animation de Mond'Arverne (cohérence des projets/ animations)

- Développer les actions en transversalité avec les services de la Mairie :

Exemples :

- Participation à l'action menée par la Mairie sur le développement de la lutte contre le gaspillage alimentaire (plan d'action en cours d'élaboration avec le laboratoire Terana et la cuisine centrale)

3. Proposer des temps périscolaires favorisant le « vivre ensemble ».

- Démarche participative :
 - Création d'un conseil municipal des enfants
- Démarche inclusive au travers de 2 projets :
 - L'arrivée de la classe UEMA à Triolet
 - Le projet de cité scolaire inclusive : une unité médico-sociale dans le périmètre scolaire (classe au sein de l'école).
- Démarche intergénérationnelle :
 - développement d'activités avec l'EHPAD de Vic

Il fera l'objet d'une évaluation intermédiaire et en fin de projet selon les modalités précisées sur chacune des fiches action. (Cf. Annexe 8 fiches actions).

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :

- Les représentants de la Mairie : élus référent et membres de la commission enfance jeunesse et techniciens (*DSP et coordonnatrice périscolaire & référents périscolaires*)
 - Les représentants de l'Education Nationale (*IEN et Directrices des 4 écoles*)
 - Les représentants de parents d'élèves (*3 associations présentes sur le territoire*)
 - Les partenaires institutionnels : CAF et SDEJS
 - Les partenaires territoriaux : Communauté de Commune de Mond'Arverne

Modalités de fonctionnement :

- Champ d'actions (ex : concertation, prise de décisions, évaluation, etc.) =

Le COPIL se réunira pour décliner de manière opérationnelle les objectifs généraux du PEDT, les faire évoluer et mesurer l'atteinte de ces objectifs dans trois ans.

- Fréquence des réunions = Le comité de pilotage se réunira au moins 1 fois par an.
- Existence de groupes de travail issus de la structure de pilotage

Oui X Non

Si oui, préciser les thématiques :

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

Cochez les activités concernées et citez des exemples

X Sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté :

- ✓ Rédaction des règles de vie en concertation avec les enfants en début d'année scolaire.
- ✓ Activités sur le thème du harcèlement à l'école...

X Accès aux activités culturelles, artistiques, scientifiques :

- ✓ Participation à certains événements culturels de la commune (Téléthon ; 500 ans de la sainte Chapelle...).
- ✓ Atelier graff ; peinture ; dessin...
- ✓ Différentes expériences scientifiques réalisées avec les enfants. (L'encre invisible ; éruption volcanique...).

X Découverte d'activités physiques et sportives :

- ✓ Initiation au Torball
- ✓ Initiation au rugby fauteuil...

Autres thématiques = Développement durable

- ✓ Activité recyclage
- ✓ Sensibilisation au gaspillage alimentaire...

➤ **Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?**

X Oui Non

Comment :

- ✓ En associant les enfants aux contenus des activités aux travers d'échanges.
- ✓ En demandant aux enfants de s'engager dans les activités qu'ils auront choisies.
- ✓ En laissant la parole aux enfants lors de réunions sur des thèmes sélectionnés ensemble.
- ✓ En créant les règles de vie avec les enfants.
- ✓ Par la mise en place de fiches d'inscriptions ou chacun reste libre de ses choix.
- ✓ Par la mise en place d'une boîte à idée afin que les enfants soient force de proposition.
- ✓ En aménageant différents espaces.

➤ **Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?**

X Oui Non

Les enfants restent libres de choisir ce qu'ils ont envie de faire ou de ne pas faire. Un de nos objectifs éducatifs porte sur le respect du rythme, des besoins et envies de chaque enfant dans un souci d'épanouissement personnel. Ainsi, un aménagement de différents espaces a été prévu et réfléchi en équipe afin de répondre favorablement à cette attente. De plus, l'équipe encadrante reste disponible et à l'écoute de chacun, permettant ainsi aux enfants d'évoluer à leur rythme en fonction de leurs envies et de leurs possibilités.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

Oui Non

Des temps de rencontres et d'échanges sont organisés avec l'équipe enseignante afin que chacun puisse partager les différents projets à venir. Lorsque cela est possible l'équipe d'animation propose une continuité pédagogique. (ex : travail sur le harcèlement à l'école)

➤ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Les plus petits bénéficient d'un encadrement visant à respecter leurs besoins. Les temps de sieste sont organisés et supervisés par les ATSEM, l'aménagement des salles d'activités est construit selon l'âge des enfants, la salle de restauration dispose d'un mobilier adapté.

➤ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

Les enfants scolarisés en classe ULIS déjeunent ensemble sous la supervision d'une animatrice et bénéficient des activités proposées au libre choix dans un souhait d'inclusion.

➤ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes ?**

Les équipes d'animation sont prioritairement formées au BAFA (BAFD pour le directeur adjoint de l'ALSH périscolaire), les agents (animateurs, Atsems...) s'inscrivent chaque année sur les formations proposées par le CNFPT en fonction du plan de formation individuel élaboré en lien avec son supérieur hiérarchique dans le cadre de son entretien d'évaluation annuel (*calé sur les axes de progression de l'agent*).

COMMUNICATION

Communiquez-vous le PEdT aux familles

Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Les projets éducatifs et pédagogiques sont mis en ligne sur le site de la Mairie et donc accessibles à l'ensemble des familles.

Communiquez-vous le projet éducatif aux familles

Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Les projets, programmes d'activités et bilans sont également mis en ligne à chaque fin de période et seront accessibles sur le portail familles.

EVALUATION DU PROJET

➤ **Quelles démarches comptez-vous mettre en place pour l'évaluation du PEdT ?**

- Bilan à mi-parcours pour réajuster les objectifs et proposer de nouvelles actions le cas échéant

➤ **Quels objectifs souhaitez-vous prioriser pour chaque année du PEdT ?**

- Chaque objectif sera traité tout au long de la durée du PEDT, et des actions seront proposées chaque année.

➤ **Quels acteurs prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?**

- L'ensemble des acteurs de la vie de l'école : Elus de la commission Enfance - Jeunesse, enseignants, personnels municipaux (animateurs, ATSEMs...), intervenants extérieurs, représentants des parents d'élèves, enfants...



Date de dépôt du projet : 06/05/2022

